



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9508^e séance

Jeudi 14 décembre 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Montalvo Sosa	(Équateur)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Simonoff
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Paolini
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Iriya
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Exposés des présidentes et présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposés des présidentes et présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés des présidents sortants de ses organes subsidiaires : l'Ambassadeur Ferit Hoxha, Représentant permanent de l'Albanie, Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) ; l'Ambassadeur Harold Adlai Agyeman, Représentant permanent du Ghana, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine ; l'Ambassadeur Mohamed Abushahab, Chargé d'affaires par intérim des Émirats Arabes Unis, au nom de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et au nom de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau ; et l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, Représentant permanent du Gabon, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, et Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hoxha.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Au cours des deux années de mon mandat au Conseil de sécurité, j'ai eu le privilège de présider quatre organes subsidiaires, à savoir le Comité créé par la résolution 1636 (2005), sur le Liban ; le Comité créé par la résolution 1518 (2003), sur l'Iraq ; le Comité créé par la résolution 2140 (2014), sur le Yémen ; et le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Si la charge de travail des Comités 1636 et 1518 a été légère, le

Comité 2140 et le Groupe de travail informel ont compensé les deux autres, le Groupe de travail en particulier pesant lourdement sur le programme quotidien.

Bien que le Comité 1518 ne se soit pas réuni au cours des deux dernières années, il a continué de trouver des accords sur les demandes de radiation. Ces deux dernières années, la réduction du nombre d'entités inscrites sur la liste des sanctions du Comité a continué de progresser. La radiation de personnes figurant sur la liste des sanctions s'est poursuivie à un rythme soutenu sur ce même laps de temps. En décembre 2021, 81 personnes figuraient sur la liste des sanctions, et ce chiffre est passé à 70 en décembre 2022. À l'heure actuelle, 66 personnes y figurent encore.

En ce qui concerne les entités sanctionnées, en décembre 2021, 13 entités étaient inscrites sur la liste relative aux sanctions. Le nombre de ces entités était passé à 10 en décembre 2022, et il est le même aujourd'hui. La réduction du nombre de personnes et d'entités sanctionnées au cours des deux dernières années, qui a été d'environ 19 % pour les personnes et d'environ 23 % pour les entités, est due aux efforts du Comité et de la Mission permanente de l'Iraq, qui a présenté un certain nombre de demandes de radiation de la liste, lesquelles ont toutes été acceptées par les membres du Comité.

Au cours des deux dernières années, le Comité 2140 s'est réuni à 10 reprises dans le cadre de consultations ; il a en outre mené une partie de ses travaux par correspondance. En novembre 2022, le Comité a tenu une réunion conjointe avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2713 (2023), sur recommandation du Groupe d'experts sur le Yémen, pour discuter de questions d'intérêt mutuel pour les deux comités, y compris les liens en ce qui concerne les itinéraires de contrebande. Au cours des deux années écoulées, le Comité a publié un total de 13 communiqués de presse. Un communiqué de presse a également été publié le 26 septembre sur le thème des enfants et des conflits armés (SC/15423) dans le contexte des travaux du Comité. Le Comité s'est réuni cinq fois pour entendre des exposés du Groupe d'experts, à la fois par visioconférence et en présentiel, après la présentation de leurs rapports à mi-parcours et de leurs rapports finaux respectifs, et pour examiner les recommandations y figurant. À cet égard, le Comité a convenu de mesures de suivi pour quatre des recommandations émanant des différents rapports du Groupe d'experts.

Le 15 février 2022 ainsi que le 15 mars et le 8 novembre 2023, conformément au paragraphe 19 e) de la résolution 2140 (2014), le Président du Comité a rendu

compte au Conseil de sécurité des travaux du Comité. Au cours des deux dernières années, le Comité a reçu plus de 400 rapports d'inspection de navire établis par le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies. Il a également reçu les rapports de neuf États Membres sur l'application de la résolution en 2022. La même année, le Comité a adressé à trois parties prenantes sept communications concernant l'application des sanctions. Durant les deux années écoulées, le Comité a reçu une demande de dérogation présentée au titre du paragraphe 12 a) de la résolution 2140 (2014). Quatre entrées ont été ajoutées à la liste relative aux sanctions en 2022, dont une entité. Aucune entrée n'a été retirée de la liste. Douze personnes et une entité figurent actuellement sur la liste des sanctions du Comité.

Je regrette qu'en 2022, le Comité n'ait pas pu entendre un exposé oral de M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, en raison de l'absence de consensus entre les membres du Comité. Je regrette également qu'en 2023, le Comité 2140 et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2713 (2023) n'aient pas pu tenir une réunion conjointe pour discuter des problèmes liés aux violations de l'embargo sur les armes et à la contrebande d'armes par voie maritime, signalées dans les rapports des groupes d'experts des deux comités.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Comité pour le sérieux de leur collaboration avec le Président, ainsi qu'à la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui a constamment soutenu la présidence et contribué au bon déroulement de toutes les activités du Comité. Je tiens également à remercier le Groupe d'experts, avec lequel nous avons coopéré étroitement, mais qui n'a fonctionné à plein régime que pendant les six derniers mois.

Ces deux dernières années, j'ai eu le privilège de présider ce qui s'est avéré un organe subsidiaire très difficile mais aussi très stimulant, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Bien que cette période ait été marquée par des difficultés qui ont souvent paralysé le Conseil, le Groupe de travail informel a continué à démontrer son utilité en tant que forum pour dégager un consensus afin de relever les principaux défis et d'améliorer le fonctionnement général du Conseil. À cet égard, mon objectif en tant que Président était de faire en sorte que les discussions au sein du Groupe permettent de rendre le Conseil non seulement plus efficace et plus efficient dans ses travaux et

ses prises de décisions, mais aussi plus transparent et plus ouvert aux vues de tous ses membres, de l'ensemble des Membres de l'ONU et surtout de ceux qui sont concernés par ses décisions. J'estime que nous avons enregistré des progrès notables à cet égard.

Durant la période 2022-2023, le Groupe de travail informel a continué de s'attacher à garantir la pleine mise en œuvre des dispositions de la note du Président en date du 30 août 2017 (S/2017/507) et des 13 notes de la présidence adoptées par la suite, tout en s'attaquant à d'autres problèmes, anciens ou nouveaux, liés aux méthodes de travail. À cette fin, le Groupe a tenu 10 séances officielles, deux réunions informelles et une retraite informelle à Tirana, dans mon pays, en octobre 2022. Le Conseil a également continué d'organiser ses débats publics annuels sur les méthodes de travail, qui constituent un moyen essentiel de dialoguer avec l'ensemble des Membres ainsi qu'un point de départ pour définir les domaines prioritaires devant être abordés au sein du Groupe de travail informel.

Puisque que nous nous penchons sur les réalisations et les difficultés liées aux méthodes de travail au cours des deux dernières années, qu'il me soit permis de mettre en avant trois réalisations importantes.

Premièrement, le Groupe de travail informel a aligné ses méthodes de travail sur celles d'autres organes subsidiaires. Au début des années 2022 et 2023, le Groupe de travail informel a adopté un programme de travail définissant les principales priorités et les mesures prévues pour l'année à venir. Cela a rendu les travaux du Groupe plus prévisibles et davantage orientés vers les résultats. En outre, étape importante vers une plus grande transparence, le Groupe a adopté son premier rapport annuel en 2022 (voir S/2022/1032), s'alignant ainsi sur la pratique des autres organes subsidiaires du Conseil de sécurité. En plus de fournir un résumé des activités du Groupe, le rapport annuel comprend une série d'indicateurs sélectionnés pour faciliter le suivi de la mise en œuvre de la note 507 et des notes de la présidence ultérieures, ce qui nous donne une meilleure vue d'ensemble de la performance du Conseil en ce qui concerne ses méthodes de travail et des lacunes qui subsistent.

Deuxièmement, le Groupe de travail informel a servi d'enceinte pour mener des discussions concrètes et pratiques sur la mise en œuvre des méthodes de travail du Conseil. Conformément à son programme de travail, le Groupe de travail informel a maintenu le point permanent de l'ordre du jour introduit par Saint-Vincent-et-les-Grenadines, en vertu duquel les présidences du Conseil ont présenté des exposés sur les efforts déployés sous leur

direction aux fins la mise en œuvre de la note 507 et des notes de la présidence ultérieures et, fait important, ont réfléchi aux mesures possibles à prendre à l'avenir. Conformément à la note du Président S/2021/647 du 12 juillet 2021, les présidences du Conseil continuent de jouer un rôle important s'agissant de faciliter et d'assurer la mise en œuvre des dispositions de cette note, notamment par la publication d'engagements mensuels écrits exposant leurs priorités relatives aux méthodes de travail.

Sous ma direction au cours de ces deux années, nous avons élargi l'attention portée à la mise en œuvre de la note 507 et des notes de la présidence ultérieures afin d'inclure, en tant que point permanent de l'ordre du jour, la question bien réelle de la rédaction. Au titre de ce point de l'ordre du jour, lors de chaque réunion du Groupe de travail informel, les rédacteurs et corédacteurs des décisions du Conseil et d'autres documents finaux ont fait part de leurs observations sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées au cours du processus de négociation et de rédaction. Les discussions ouvertes régulières du Groupe de travail informel concernant la manière dont les membres du Conseil gèrent la rédaction se sont avérées à la fois opportunes et propices à l'élaboration de propositions concrètes sur la manière dont cette pratique pourrait être améliorée. Je suis notamment convaincu que les discussions ont permis de mieux comprendre le rôle de rédacteur et de revoir certains de ses aspects les plus problématiques, pour ne pas dire pernicieux.

Cela m'amène à ce que je considère comme la troisième réalisation de cette période, à savoir que le Groupe de travail informel a été en mesure d'élaborer trois nouvelles notes d'une importance capitale pour le fonctionnement du Conseil. En effet, sous les auspices du Groupe de travail informel, le Conseil a adopté trois nouvelles notes.

La première note, publiée sous la cote S/2023/612, définit la procédure à suivre pour l'observation des minutes de silence au Conseil afin de garantir que ces moments solennels se déroulent de manière ordonnée et respectueuse, sans aucune politisation.

La deuxième note, publiée sous la cote S/2023/615, réaffirme la détermination du Conseil à faire tout son possible pour prendre une décision provisoire sur la désignation des présidentes et présidents et vice-présidentes et vice-présidents des organes subsidiaires pour l'année suivante, comme indiqué dans la note 507, au plus tard le 1^{er} octobre, et prévoit une mesure pour pallier la situation pendant le mois de janvier au cas où l'accord provisoire ne serait pas conclu à temps. Je suis bien sûr très satisfait de

constater que nous n'aurons pas à recourir à cette mesure au début de l'année 2024, car les membres du Conseil ont terminé la sélection des présidentes et présidents pour l'année prochaine.

La troisième note, adoptée il y a quelques semaines seulement et publiée sous la cote S/2023/945, porte sur la fonction de rédacteur et constitue une étape importante pour faire en sorte que tous les membres du Conseil puissent assumer ce rôle. Elle facilite la compréhension du processus et évite une approche trop normative. Elle a également pour but de veiller à ce que les documents du Conseil soient succincts et orientés vers l'action et rendent compte des consultations sérieuses menées avec les États Membres concernés et les autres parties prenantes, un aspect essentiel pour le succès de leur mise en œuvre. Je suis fier de dire que cette dernière note est un véritable témoignage de l'esprit qui anime le Groupe, une instance au sein de laquelle des initiatives majeures peuvent être couronnées de succès grâce au dialogue et au compromis. En l'adoptant, le Conseil a démontré une fois de plus sa capacité d'œuvrer de concert et d'entendre les appels lancés en son sein et en dehors en faveur d'une plus grande responsabilité et d'une plus grande inclusion dans le processus de prise de décisions.

Comme je l'ai dit lors du débat public annuel sur les méthodes de travail qui s'est tenu en septembre (voir S/PV.9410), les méthodes de travail sont un outil indispensable au fonctionnement du Conseil et à la bonne exécution de son mandat. Même si elles n'apportent pas de solutions aux conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil, elles peuvent ouvrir la voie à la recherche de ces solutions en facilitant le fonctionnement efficace, rationnel, transparent et inclusif du Conseil. C'est pourquoi il est primordial que nous participions tous à la promotion de ce programme, tout en contribuant activement à son amélioration et en utilisant les outils à notre disposition, tels que le Groupe de travail informel, afin de nous acquitter de nos responsabilités.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à toute mon équipe et à tous les membres du Groupe de travail informel pour leur mobilisation et leur coopération fructueuse sur les nombreuses questions abordées au cours des deux dernières années. Leur engagement et leur formidable implication dans les efforts d'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité ont été une véritable source d'inspiration. Je voudrais en outre rendre un hommage particulier aux membres du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, de la Division des affaires du Conseil de sécurité.

Il me plaît de les appeler les « héros de l'ombre » : par leur dévouement, leur patience, leur professionnalisme et leur engagement, ils jouent un rôle essentiel en coulisse en aidant le Groupe de travail informel à rendre possible ce qui est impossible. Je leur suis infiniment reconnaissant pour leur soutien inestimable.

Pour terminer, je souhaite à mon collègue, le nouveau Représentant permanent du Japon, plein succès dans sa nouvelle fonction de Président de cet important organe subsidiaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Hoxha de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Agyeman.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Au cours des deux dernières années, j'ai eu l'honneur et l'immense privilège de présider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, pour le compte duquel je présente cet après-midi un exposé. Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité en 2022 et cette année et de lui faire part de quelques observations personnelles. Avant toute chose, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Secrétariat pour le soutien qu'il m'a apporté au cours des deux années écoulées.

Depuis le début de l'année 2022, le Comité s'est réuni à 15 reprises sous différentes formes, y compris à distance pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Comité a rencontré des représentants de la République centrafricaine et des États de la région et a aussi entendu des exposés du Groupe d'experts, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et des responsables du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les discussions ont notamment porté sur les conditions de sécurité en République centrafricaine, les activités des groupes armés, la surveillance de l'embargo sur les armes et la gestion des armes et des munitions, l'exploitation illicite des ressources naturelles et la situation des enfants en République centrafricaine. Lors des séances d'information organisées à l'intention des États Membres, les pays invités, dont la République centrafricaine, et les États de la région ont examiné avec le Comité et le Groupe d'experts les rapports à mi-parcours et les rapports finaux du Groupe d'experts.

Je regrette que, durant ma présidence du Comité, aucun consensus n'ait été trouvé sur la présentation

d'un exposé par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui a pris la parole devant le Comité chaque année de 2015 à 2021. Les informations transmises lors de ces séances d'information sont extrêmement utiles aux membres du Comité. J'espère que mon successeur poursuivra la pratique consistant à entendre régulièrement des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et que le Comité parviendra à s'entendre sur la présentation d'exposés analogues de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Le 9 août, la liste des cinq experts proposés pour siéger au Groupe d'experts a été mise en attente au sein du Comité. Je déplore que cette suspension n'ait pas été levée à ce jour. J'espère vivement que le Groupe d'experts sera constitué dès que possible afin de pouvoir fournir au Comité les informations dont il a tant besoin dans le cadre de ses travaux sur la situation en République centrafricaine. À cet égard, je voudrais souligner que, bien que le Conseil de sécurité ait demandé au Groupe d'experts de lui remettre, après examen par le Comité, les rapports à mi-parcours et les rapports finaux demandés, la suspension actuelle empêchera le Groupe d'experts de s'acquitter de sa tâche et de communiquer ces informations dans les délais impartis.

Les États Membres, dont la République centrafricaine et les pays voisins, ne pourront pas rencontrer le Comité et le Groupe d'experts pour discuter des rapports à mi-parcours et des rapports finaux du Groupe d'experts. Il sera également difficile pour le Groupe d'experts de soumettre des propositions formelles d'inscription sur la liste. À ce sujet, je pense que le fait que le Comité n'ait sanctionné aucun individu depuis décembre 2021 n'échappe pas aux chefs des groupes armés qui continuent de déstabiliser la République centrafricaine. Le Comité pourrait être amené à se mettre d'accord sur de nouvelles inscriptions sur la liste dès que possible.

Du 6 au 9 juin, j'ai eu l'occasion, avec la majorité des membres du Comité, de me rendre en République centrafricaine. Je suis particulièrement reconnaissant d'avoir pu effectuer cette visite, qui m'a permis, ainsi qu'aux membres de ma délégation, de discuter avec les autorités centrafricaines de questions très pertinentes concernant les activités du Comité, avant l'adoption de la résolution 2693 (2023), le 27 juillet, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé, entre autres choses, que l'embargo sur les armes ne s'appliquait plus au Gouvernement centrafricain.

Je voudrais à présent formuler quelques observations personnelles relatives à la situation en République centrafricaine, à la levée des prescriptions en matière de notification et à l'importance des visites de la présidence.

Je reste tout d'abord préoccupé par les activités déstabilisatrices menées par les groupes armés en République centrafricaine, qui continuent de recourir à diverses formes de tactiques violentes contre les agents de sécurité et les civils, notamment des exécutions sommaires, des mutilations, des violences sexuelles et des enlèvements. Je suis aussi vivement préoccupé par les tentatives incessantes, par des milices armées locales et étrangères, de convoiter les ressources minérales de la République centrafricaine, et j'insiste sur le fait qu'il importe d'inscrire sur la liste les individus, les groupes et les entités reconnus coupables d'exploitation et de commerce illégaux des ressources naturelles du pays.

En juillet de cette année, l'adoption de la résolution 2693 (2023), qui demandait la levée totale des mesures d'embargo sur les armes imposées aux forces de sécurité centrafricaines et aux services publics civils chargés du maintien de l'ordre, conformément aux souhaits et aux aspirations du Gouvernement et du peuple de la République centrafricaine, ainsi que de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, a marqué un tournant important dans le rétablissement de la normalité dans ce pays. J'estime que l'élimination de ces restrictions permettra aux autorités centrafricaines d'être mieux équipées pour lutter contre les activités déstabilisatrices menées par les groupes armés et pour s'acquitter de leur responsabilité de protéger les civils. J'affirme mon soutien à la République centrafricaine tandis qu'elle mène des réformes cruciales dans le secteur de la sécurité et je l'encourage à continuer de renforcer ses capacités pour de meilleures pratiques de gestion des armes et des munitions, ce qui empêchera ces armes de se retrouver entre les mains de groupes armés non autorisés.

Quant à l'importance de la visite de la présidence du Comité, je rappelle que ce type de visite en République centrafricaine et, si possible, dans les pays voisins est un moyen efficace de sensibiliser la population à l'objet et à la portée des mesures de sanction en République centrafricaine. Après l'élimination récente de toutes les restrictions visant les autorités centrafricaines, les prochaines visites de la présidence pourraient servir à sensibiliser la population du pays au nouveau régime de mesures et encourager des efforts nationaux concertés pour mettre fin au règne de la terreur que les groupes armés ont instauré. Au vu de mon expérience, je pense que la participation des médias

à la visite de la présidence, en utilisant par exemple la radio des Nations Unies et des entretiens avec la presse, est un outil efficace de sensibilisation et d'éducation du public sur les mesures de sanctions.

En conclusion, je souhaite réaffirmer le soutien du Ghana aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine et de son groupe d'experts. Je profite également de cette occasion pour adresser mes très vifs remerciements à tous les membres du Comité pour leur coopération. Enfin, j'adresse à la nouvelle présidence du Comité mes meilleurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Agyeman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Abushahab.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de partager quelques réflexions avec les membres du Conseil au nom de l'Ambassadrice Lana Nusseibeh.

En tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, l'Ambassadrice Nusseibeh s'est attachée à renforcer les capacités du Comité de lutter contre la menace complexe et mondiale du terrorisme. Cette année, le Comité contre le terrorisme a tenu 13 séances plénières, une autre étant prévue dans le courant du mois. De surcroît, au nom du Comité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) a effectué neuf visites dans des États Membres, sur presque tous les continents, afin de réaliser des évaluations nationales.

Non seulement le Comité a poursuivi son précieux travail, mais il a également innové. Il a franchi un cap important en adoptant des principes directeurs sur les menaces posées par l'utilisation des systèmes d'aéronefs non habités à des fins terroristes, ce qui a pallié une lacune importante dans la réponse des États Membres aux menaces posées par les technologies nouvelles et émergentes. Ces principes contribueront à améliorer les capacités des États Membres tout en renforçant la coopération internationale en matière de prévention et de lutte contre l'utilisation de drones à des fins terroristes. Nous disposons désormais d'un cadre pour répondre à cette menace, un succès partagé par tous les membres du Comité. Les Émirats arabes unis ont été particulièrement sensibles à cette évolution, ayant été touchés par l'attaque

terroriste menée à l'aide d'un drone, à Abou Dhabi, en janvier 2022.

Par ailleurs, le Comité a également approfondi ses connaissances grâce à des rapports analytiques sur les nouvelles tendances et à l'échange de bonnes pratiques, de la gestion des frontières et la lutte contre la rhétorique terroriste au rôle de l'intelligence artificielle face aux futures menaces terroristes. Depuis la Déclaration de Delhi, des progrès majeurs ont été accomplis dans l'élaboration des principes directeurs visant à prévenir et à contrer l'utilisation des technologies financières nouvelles, ainsi que des principes directeurs sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins terroristes.

Au cours de l'année écoulée, le Comité a continué de travailler avec le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile. Il a aussi tiré profit des séances d'information et de la collaboration avec de nombreuses institutions spécialisées, parmi lesquelles on peut notamment citer le Groupe d'action financière, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Pour que le Comité continue à se renforcer, nous devons mettre la priorité sur la prévention et le traitement des causes profondes du terrorisme, y compris l'idéologie qui le sous-tend. Le Secrétaire général, dans son récent rapport sur la menace posée par Daech (S/2023/568), souligne que les groupes terroristes continuent d'exploiter les discours de haine et d'intolérance pour appeler à des attaques terroristes. Le Conseil de sécurité a reconnu ce phénomène complexe en adoptant en juin à l'unanimité la résolution 2686 (2023), qui indique clairement le besoin de privilégier la prévention. Les conflits et les causes profondes du terrorisme étant de plus en plus susceptibles d'être exploités, il est essentiel de promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique, notamment en adoptant des approches associant l'ensemble de la société et une mise en œuvre transversale.

Dans le contexte des tendances et des défis nouveaux et émergents, les Émirats arabes unis continueront d'encourager et de soutenir la DECT, au vu de son rôle incomparable et de son expertise au sein du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste, afin qu'elle continue de mener des analyses en profondeur. Ces efforts faciliteront la poursuite des travaux de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

À ce propos, je tiens à remercier la Sous-Secrétaire générale Natalia Gherman, ainsi que les équipes de la DECT et de la Division des affaires du Conseil de sécurité pour leur travail assidu, leur professionnalisme et leur soutien bienveillant tout au long de l'année. Beaucoup de choses peuvent encore être mises en œuvre pour faire connaître la responsabilité immense et les succès du Comité et de la DECT, tant à l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors.

L'Ambassadrice Nusseibeh a également eu le privilège de présider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau au cours des deux dernières années.

Depuis la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau en décembre 2020, le Comité 2048 connaît un niveau d'activité relativement modeste. Le Conseil de sécurité ne s'est pas lui-même réuni pour discuter de la situation en Guinée-Bissau depuis la fermeture du Bureau, mais il continue de recevoir des mises à jour régulières sur les événements importants survenus dans le pays, au titre des travaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

L'Ambassadrice Nusseibeh s'est efforcée de tenir compte du plus grand nombre de points de vue possible au sein du Comité et de se coordonner avec les membres, la Mission permanente de la République de Guinée-Bissau et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. La résolution 2048 (2012) a également donné au Comité des sanctions le pouvoir d'ajouter de nouveaux noms à la liste des sanctions et celui de radier certains individus de la liste. Ce pouvoir s'ajoute aux tâches de suivi de l'application de l'interdiction de voyager et de maintien du dialogue entre les acteurs concernés. Dix noms figurent actuellement sur la liste relative aux sanctions concernant la Guinée-Bissau, et toutes ces personnes sont soumises à l'interdiction de voyager. Pendant le mandat de l'Ambassadrice Nusseibeh, aucune proposition d'inscription ou de radiation n'a été faite.

Le 24 mars de cette année, des consultations informelles se sont tenues afin de recevoir des informations actualisées et d'examiner toute question relative au régime de sanctions. À cette occasion, le Comité a été informé de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité sur le terrain par S. E. M. Samba Sané, Représentant permanent de la République de Guinée-Bissau, et par M^{me} Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique. Le Comité a également examiné la possibilité de réviser la liste relative aux sanctions et le

régime des sanctions prévus par la résolution 2048 (2012). Après cette séance d'information, la présidence a préparé un résumé succinct des consultations, qui a ensuite été approuvé par le Comité et publié dans un communiqué de presse le 27 avril 2023 (SC/15269).

Je voudrais clore mon intervention en exprimant ma profonde gratitude aux membres des deux comités pour leurs contributions inestimables et au Secrétariat pour son soutien remarquable et sans faille.

Enfin, je souhaite plein succès aux nouveaux Présidents et je les assure de notre appui constant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Abushahab de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Biang.

M. Biang (Gabon) : Au cours des deux dernières années, j'ai eu l'immense privilège de présider trois Comités du Conseil de sécurité. J'ai présidé notamment le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo ; j'ai présidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud ; et j'ai présidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. En plus de ces trois comités, j'ai également présidé le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux créé en vertu de la résolution 1966 (2010). Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'informer le Conseil de sécurité des activités de ces différents comités et du Groupe de travail pendant les années 2022 et 2023, et de faire part au Conseil de certaines observations personnelles. Avant de le faire, je voudrais exprimer ma sincère gratitude au Secrétariat pour le soutien qu'il m'a apporté au cours de ces deux dernières années.

Qu'il me soit tout d'abord permis de passer en revue les activités du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Au cours des deux dernières années, le Comité s'est réuni plus de 20 fois, dans divers formats, y compris à distance pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Comité a entendu les exposés du Groupe d'experts, du Ministre des mines de la République démocratique du Congo, de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, ainsi que des représentants de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, du Service de la lutte antimines et du Bureau de la coordination des

affaires humanitaires (OCHA). Les discussions ont porté, entre autres, sur la situation sécuritaire en République démocratique du Congo, les activités des groupes armés, la surveillance de l'embargo sur les armes et la gestion des armes et des munitions, ainsi que sur l'exploitation illícite des ressources naturelles et la situation des enfants en République démocratique du Congo. Quatre consultations informelles ont eu lieu avec les États de la région pour examiner les rapports à mi-parcours et les rapports finaux du Groupe d'experts.

Je regrette qu'au cours de ma présidence, aucun consensus n'ait été trouvé sur un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui avait informé le Comité que, chaque année depuis 2015, et ce jusqu'à 2021, il y avait matière à discussion. Les informations communiquées au cours de ces séances d'information seraient extrêmement utiles aux membres du Comité. J'espère donc que mon successeur continuera d'organiser régulièrement des séances d'information par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et que le Comité trouvera un consensus pour entendre les exposés similaires de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Au mois de novembre 2022, j'ai eu l'occasion, avec la majorité des membres du Comité, de me rendre en République démocratique du Congo. Je me suis également rendu au Rwanda et en Ouganda. Les difficultés logistiques et sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 avaient empêché mon prédécesseur et les membres du Comité de se rendre au Rwanda et en Ouganda, en novembre 2021. Je suis donc reconnaissant que nous ayons pu le faire l'année dernière, en particulier dans le contexte de tensions persistantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Qu'il me soit à présent permis d'aborder les activités du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Au cours des deux dernières années, le Comité s'est réuni à 14 reprises dans le cadre de consultations informelles, six fois en 2022 et huit fois en 2023. Le Comité a entendu des exposés du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et de l'OCHA, entre autres. Trois de ces consultations informelles ont eu lieu dans le cadre des séances d'information du Comité à l'intention des États Membres, au cours desquelles le Coordonnateur du Groupe d'experts

a informé les participants des rapports intérimaires et finaux du groupe.

Au cours des deux dernières années, les discussions du Comité ont porté, entre autres, sur la situation politique, la situation sécuritaire et humanitaire au Soudan du Sud, les progrès et les défis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et la situation des enfants au Soudan du Sud. À l'instar du Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant la République démocratique du Congo, je regrette qu'aucun consensus n'ait été trouvé sur un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui avait informé le Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant le Soudan du Sud à six reprises entre les années 2015 et 2021. J'espère que le Comité trouvera bientôt un consensus pour entendre les exposés de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

En ma qualité de Président du Comité des sanctions sur le Soudan du Sud, j'ai eu le privilège d'effectuer une visite de terrain, cette fois-ci au Soudan du Sud, au mois d'octobre 2023, en compagnie de la majorité des membres du Comité. La plupart des discussions au cours de la visite ont porté sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et en particulier sur le chapitre II, relatif aux dispositions transitoires de sécurité, dont le respect est étroitement lié au respect par le Soudan du Sud des principaux critères, encore appelés *benchmarks*, établis au paragraphe 2 de la résolution 2577 (2021), ainsi que sur l'appel du Soudan du Sud à la levée de l'embargo sur les armes.

Je voudrais à présent faire quelques observations personnelles sur ma perception de la conduite de ces deux premiers comités, dont je viens de mentionner les activités.

Concernant la République démocratique du Congo, je voudrais réitérer ma profonde préoccupation en ce qui concerne la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est du pays, en raison des activités récurrentes des groupes armés. Je condamne le ciblage aveugle des civils et l'implication des groupes armés et des réseaux criminels dans le trafic des ressources naturelles. Je voudrais souligner également l'importance de désigner des individus qui commettent des violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire, ainsi que des individus et entités impliqués dans le trafic des ressources, qui alimente les réseaux des groupes armés. Je pense que ces individus

seront davantage dissuadés s'ils se sentent indexés par les fourches caudines du Comité des sanctions.

Je voudrais dire deux mots sur la levée de l'obligation de notification en ce qui concerne République démocratique du Congo prévu par la résolution 1533 (2004). Je voudrais réitérer la conviction qui est celle de mon pays, à savoir que la levée en décembre 2022 de l'obligation de notification pour la République démocratique du Congo est un atout pour le Gouvernement de ce pays pour répondre de façon plus efficace aux groupes armés qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo, et qui permettra aux autorités de ce pays de s'acquitter de leurs responsabilités face aux défis sécuritaires posés par les groupes armés bien équipés et qui reçoivent des armes en violation de l'embargo sur les armes.

Je voudrais faire quelques remarques personnelles sur le Soudan du Sud. Je voudrais d'abord saluer la décision du Soudan du Sud d'accepter les rapatriés et les réfugiés du Soudan, depuis le début du conflit dans ce pays en avril. Je voudrais aussi exprimer ma préoccupation face à la situation humanitaire désastreuse au Soudan du Sud, en particulier les niveaux record d'insécurité alimentaire et les défis liés aux catastrophes naturelles, à l'insécurité infranationale et à la violence persistante au Soudan. Je tiens également à réaffirmer l'obligation faite à toutes les parties de faciliter l'accès de l'aide humanitaire.

Je voudrais me féliciter des progrès récents dans la reconstitution de la Commission nationale de révision de la Constitution, de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques en vue des élections qui sont prévues au mois de décembre de l'année 2024. Je tiens à encourager le Gouvernement du Soudan du Sud à redoubler d'efforts pour organiser des élections sûres, libres, équitables et crédibles, notamment par le dialogue avec les parties prenantes concernées sur les préparatifs qui seraient nécessaires en vue des élections. Je voudrais souligner trois points importants concernant la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et des principaux *benchmarks* ainsi que de l'embargo sur les armes.

Tout d'abord, je me félicite des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, y compris le déploiement récent de 750 membres du premier groupe de diplômés des Forces unifiées nécessaires, et je souligne l'importance de continuer à progresser dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ainsi que des principaux critères de référence, encore appelés *benchmarks*. Je voudrais rappeler que le Gouvernement du Soudan du Sud pourrait demander des dérogations au Comité afin de répondre aux besoins en équipements de

ses forces armées. Et il est important, je ne saurais m'y soustraire, de réaffirmer que le Conseil de sécurité a prié le Gouvernement du Soudan du Sud de lui faire rapport du Comité, d'ici le 15 avril 2024, sur les progrès accomplis dans la réalisation des principaux critères de référence.

Pour résumer, je voudrais réitérer l'importance de la visite du Président en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Et je pense qu'il est possible que dans les régions respectives, ce genre de visite soit répété afin de sensibiliser le public à l'objectif et la portée des sanctions du Conseil de sécurité. Je voudrais également insister sur l'importance du travail des groupes et des panels d'experts des Nations Unies, qui sont essentiels, je dirais même matriciels, pour que les comités reçoivent des informations objectives et fiables. Je voudrais souligner le soutien au travail des experts, qui est extrêmement important.

Je voudrais à présent passer à ma conduite du Groupe de travail concernant les tribunaux pénaux internationaux. En tant que Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux pénaux internationaux créé en vertu de la résolution 1966 (2010), lors de ma dernière déclaration (voir S/PV.9502), mardi 12 décembre, sur la réunion d'information consacrée au 23^e rapport d'étape du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (voir S/2023/566), j'ai eu l'occasion d'exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des États Membres pour l'appui inestimable qu'ils m'ont apporté et l'esprit de coopération dont ils ont fait montre tout au long de mon mandat. J'ai également tenu à remercier le Secrétariat pour la qualité de son assistance technique, qui a facilité, outre notre présidence, également la conduite de nos travaux.

Au cours des deux années de mon mandat à la tête du Groupe de travail, nous nous sommes penchés principalement sur deux questions saillantes : d'abord, le processus d'examen biennal des activités du Mécanisme résiduel, ainsi que le renouvellement du mandat des juges, du Président et du Procureur. S'agissant du processus d'examen des travaux du Mécanisme, dès l'entame de notre présidence, l'objectif a été de consulter tous les membres du Groupe de travail pour convenir du chronogramme concernant l'examen des activités du Mécanisme. La résolution 2637 (2022), adoptée à l'unanimité en juin 2022 (voir S/PV.9072), a conclu l'examen, par le Conseil de sécurité, des progrès des travaux du Mécanisme, y compris l'état d'avancement des fonctions depuis son dernier examen en 2020 sous la présidence du Viet Nam. Cette importante résolution a eu le mérite d'aligner

tous les aspects clés liés à l'avancement des travaux du Mécanisme, y compris la question de la réinstallation des personnes condamnées qui ont purgé leur peine, la coopération avec les États où des fugitifs sont soupçonnés d'avoir trouvé refuge, ainsi que la charge de travail. L'examen comprenait également la mise en œuvre et le suivi des recommandations du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation des points clés concernant les méthodes de travail du Mécanisme.

S'agissant du renouvellement des mandats des juges, du Président et du Procureur, d'un point de vue pratique, je voudrais souligner que le renouvellement du mandat du Président a eu lieu tout juste après l'adoption de la résolution 2637 (2022) selon une procédure impliquant un échange de lettres entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. M^{me} Graciela Gatti Santana, de l'Uruguay, a donc été désignée en remplacement du juge Carmel Agius, de Malte. Le renouvellement du mandat des 24 juges titulaires s'est fait juste après l'adoption de la résolution, en consultation avec le Président du Conseil de sécurité et le Président de l'Assemblée générale, à travers un échange de lettres initié par le Secrétaire général. Le renouvellement du mandat du Procureur est le seul en la matière qui a été initié dans la résolution 2637 (2022). Par ailleurs, à la suite du décès de la juge Elizabeth Ibanda-Nahamya, de l'Ouganda, en janvier 2023, le Secrétaire général a nommé la juge Lydia Mugambe Ssali, de l'Ouganda, au mois de mai 2023, en remplacement de la défunte. Le nouvel examen des travaux d'avancement du Mécanisme se tiendra en 2024 sous une autre présidence. Il est important de noter, à titre d'information, que le Groupe de travail s'est réuni en séance informelle avec le Président et le Procureur du Mécanisme le 13 et le 9 décembre 2022, ainsi que le 9 juin et le 11 décembre 2023, successivement. En ce qui concerne les réunions officielles du Conseil de sécurité sur l'évaluation des travaux d'étape du Mécanisme, elles ont eu lieu successivement le 14 juin (voir S/PV.9062) et le 12 décembre 2022 (voir S/PV.9217), ainsi que le 12 juin (voir S/PV.9344) et le 12 décembre 2023 (voir S/PV.9502).

En guise de conclusion, j'aimerais réitérer l'appui sans faille de mon pays aux travaux du Groupe de travail informel. Cette position de mon pays est également ma perception personnelle sur le travail des tribunaux pénaux internationaux, qui sont des organes subsidiaires essentiels dans le cadre de la lutte contre l'impunité pour les crimes graves commis dans les Balkans et au Rwanda. Durant notre présidence, nous avons constaté de nombreuses avancées, en particulier au niveau de la transition effective du Mécanisme vers une institution résiduelle, conformément aux objectifs des résolutions

1966 (2010) et 2637 (2022) du Conseil de sécurité. Nous formulons le vœu que les travaux du Groupe de travail se poursuivent sans entrave avec la collaboration effective des États Membres. J'en profite pour souhaiter plein succès à mon successeur, l'Ambassadeur Michael Kanu, dans cette importante responsabilité, en l'assurant de la pleine coopération de ma délégation.

Je voudrais, pour terminer, faire le point sur le travail effectué par le Comité créé concernant Haïti. Le Comité a été créé le 21 octobre 2022 suite à l'adoption de la résolution 2653 (2022), et j'ai été nommé Président le 5 décembre 2022. Les lignes directrices du Comité ont été adoptées le 8 février 2023, puis adoptées et révisées le 6 novembre 2023, suite à l'adoption de la résolution 2699 (2023), qui a établi un embargo sur les armes à Haïti. Le Comité a également entamé le processus visant à établir un accord de coopération entre le Comité et INTERPOL par le biais d'un échange de lettres. Le Comité attend désormais la réponse du Secrétaire général d'INTERPOL pour que l'accord entre en vigueur.

Le Comité a tenu sept réunions cette année ; six consultations informelles et une séance d'information à l'intention des États Membres. Le Comité a reçu des exposés du Représentant permanent d'Haïti auprès de l'ONU, du Groupe d'experts, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'INTERPOL. Le Comité a mené ses travaux principalement par le biais de procédures écrites. Au cours de mon mandat, plus de 90 notes ont été diffusées, 10 communications officielles aux États Membres et autres parties prenantes concernées ont été envoyées, et trois notes verbales aux États Membres ont été envoyées. J'ai effectué une visite en Haïti et en République dominicaine du 12 au 16 juin 2023, où j'ai eu le privilège de rencontrer les hautes autorités d'Haïti et le

Président de la République dominicaine. La visite a contribué à renforcer la coopération entre le Comité et ses États membres. En raison de circonstances exceptionnelles, je n'étais pas accompagné des membres du Comité lors de la visite. J'ai informé le Conseil de sécurité à trois reprises : deux concernant les travaux du Comité et une suite à ma visite à Haïti et en République dominicaine.

La résolution 2700 (2023) du Conseil de sécurité a ordonné au Comité d'examiner rapidement la mise à jour de la liste des personnes et entités désignées conformément à la résolution 2653 (2022), en tenant compte des rapports soumis par le Groupe d'experts. En ma qualité de Président, j'ai activement collaboré avec les membres du Comité pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre des orientations du Conseil de sécurité. Le Comité a activement été saisi de l'affaire et, récemment, le 8 décembre 2023, quatre personnes ont été inscrites sur la liste des sanctions.

Je termine en remerciant l'ensemble des membres du Comité pour leur engagement. Je voudrais remercier mon équipe pour son dévouement. Je remercie le Secrétariat et la Division des affaires du Conseil de sécurité pour leur professionnalisme. Je voudrais souhaiter un plein succès à mon successeur, tout en lui exprimant toute ma disponibilité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Biang de son exposé.

Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les présidents sortants de la façon dont ils se sont acquittés des responsabilités importantes que leur a confiées le Conseil.

La séance est levée à 16 heures.